

# Démantèlement d'un logement

## 37

### Normes applicables au démantèlement d'un logement



#### CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS

Un certificat d'autorisation est requis pour démanteler (enlever) un logement. Vous devez en faire la demande au point de service de la Gestion du territoire de n'importe quel bureau d'arrondissement et fournir des plans complets et à l'échelle de l'aménagement projeté.

#### Conditions à rendre inopérantes

Pour qu'un logement cesse d'être considéré comme tel, il faut rendre inopérante au moins l'une des trois conditions suivantes :

- A. Pouvoir y tenir feu et lieu
- B. Pouvoir y accéder directement
- C. Pouvoir en jouir de façon exclusive

#### Exemple de travaux pouvant être faits pour démanteler un logement :

##### A. Cesser d'y tenir feu et lieu

- ❶ Retirer au minimum la toilette et dissimuler la tuyauterie dans le plancher et dans les murs de façon permanente et refaire le revêtement de plancher
- ❷ Ou enlever l'évier de cuisine, dissimuler la tuyauterie dans le mur de façon permanente, obturer l'emplacement de l'évier

##### B. Cesser d'y accéder directement

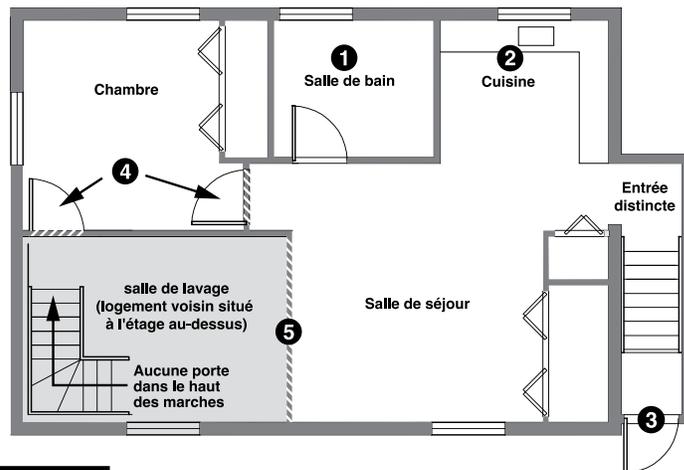
- ❸ Condamner l'entrée extérieure privée sans possibilité de partager un hall commun

##### C. Cesser d'en jouir de façon exclusive

- ❹ Enlever la ou les portes qui séparent les deux logements ainsi que son cadre. Prolonger l'ouverture jusqu'au plafond et ajouter une finition sur les colombages autour de l'ouverture tels que gypse, coin de métal et joints tirés (*voir croquis 1*)
- ❺ Ou démolir le mur qui sépare les deux logements et ajouter une finition sur les colombages autour de l'ouverture tels que gypse, coin de métal et joints tirés

#### NOTE

Un projet éventuel de réaménagement d'un nouveau logement sera soumis à la réglementation en vigueur au moment dudit réaménagement. De nouvelles normes pourraient s'appliquer et empêcher l'ajout d'un nouveau logement.



CROQUIS 1